



Commission Système financier et financement de l'économie

Avant Programme statistique 2013

BANQUE DE FRANCE

Page

STATISTIQUES MONÉTAIRES

Direction générale des statistiques - Direction des statistiques monétaires et financières (SASM) 3

STATISTIQUES DE COMPTABILITE NATIONALE FINANCIÈRE

Direction générale des statistiques - Direction des statistiques monétaires et financières (SESOF) 6

STATISTIQUES SUR LES AUTRES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET LES ASSURANCES

Direction générale des statistiques - Direction des statistiques monétaires et financières (SAS2I) 9

STATISTIQUES CONCERNANT LA MONNAIE FIDUCIAIRE, LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES SYSTÈMES DE PAIEMENT ET DE TITRES

Direction générale des Opérations - Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché 12

STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

Direction générale des statistiques - Direction de la balance des paiements (DESS) 14

Direction générale des statistiques - Direction de la balance des paiements (SIF) 16

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF

Direction générale des activités fiduciaires et de place - Direction des entreprises 17

STATISTIQUES BANCAIRES

Autorité de contrôle prudentiel 20

STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE

Direction générale des statistiques - Direction des enquêtes et des statistiques sectorielles 25

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee - Direction des études et des synthèses économiques - Département des comptes nationaux

26

Pour information :

- les avant-projets de programme 2013 des services producteurs mentionnés ci-dessous sont présentés dans celui de la Commission Territoires :

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES

DGFIP - Bureau des comptes nationaux

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT, DE LA DÉCENTRALISATION
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Direction générale des collectivités locales (DGCL) - Département des études et des statistiques locales

STATISTIQUES MONÉTAIRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des statistiques

. Direction des statistiques monétaires et financières (DSMF-SASM)

Avant-projet de programme statistique pour 2013

1. Exposé de synthèse

Le champ et le contenu des statistiques monétaires sont définis par deux textes de la Banque centrale européenne : le règlement BCE/2008/32 du 19 décembre 2008 (refonte) concernant le bilan consolidé des institutions financières monétaires et le règlement BCE/2001/18 concernant les statistiques sur les taux d'intérêt appliqués par les établissements aux crédits aux ménages et aux sociétés non financières. Ces textes ont permis d'améliorer la qualité des statistiques monétaires sur trois points : ventilation mensuelle des dépôts et crédits par catégorie d'agents du secteur privé non financier, calcul des flux de crédits et de titres, harmonisation des données relatives aux taux d'intérêt bancaires. Dans leur version modifiée, ils permettent d'enrichir ou d'affiner ces statistiques par des ventilations supplémentaires ou des données concernant notamment les opérations de titrisation des établissements de crédit.

La collecte des statistiques monétaires fait l'objet d'un dispositif de surveillance portant sur la conformité des déclarations à la réglementation statistique de la BCE décrit dans la communication BCE publiée au journal officiel de l'Union Européenne du 31 juillet 2004. Sa mise en application a fait l'objet d'un texte réglementaire de la Banque de France (décision n°2009-03 du gouverneur de la Banque de France du 13 août 2009, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010). Le dispositif de surveillance des statistiques monétaires et des statistiques de taux d'intérêt a été unifié par la décision de la BCE publiée au journal officiel de l'Union Européenne du 19 août 2010

L'année 2013 sera caractérisée par l'exploitation de trois nouvelles enquêtes mises en place en 2012, nouveaux produits de taux proposés par les banques commerciales, crédits aux administrations publiques hors État, microcrédits.

2. Travaux nouveaux pour 2013

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Deux enquêtes nouvelles ont été lancées mi-2012 pour une collecte réalisée fin 2012 qui se prolongera en 2013 :

- d'une part, une collecte sur les nouveaux produits de taux proposés par les banques commerciales aux ménages et aux entreprises. Cette collecte recensera notamment les taux et montants de contrats nouveaux de comptes à terme progressifs, comptes à terme indexés, et plans d'épargne logement à taux bonifié (adossement de comptes à terme à plan d'épargne logement).

- d'autre part, une collecte sur les administrations publiques hors État. Cette collecte recensera notamment les prêts bancaires accordés aux APUL, en encours ou en crédits nouveaux, avec une ventilation par échéance et sous-secteurs (ODAC, collectivités locales, administrations de sécurité sociale, hôpitaux). La publication de ces données n'a pas encore été arrêtée.

- enfin une collecte semestrielle de données sur les microcrédits personnels et professionnels sera mise en place auprès des associations et du fonds de cohésion sociale.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2013

Néant

2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2013

- Poursuite de laréflexion sur la modernisation de la collecte des centralisations financières territoriales

3. Opérations répétitives

- Bilan mensuel agrégé des IFM. Transmission à la BCE.
- Suivi trimestriel des opérations de dépôts, de crédits et de portefeuille titres des IFM, par secteur/pays de la contrepartie ou par devise.
- Collecte trimestrielle et annuelle de données sur l'épargne réglementée pour le compte de l'Observatoire de l'épargne réglementée
- Collecte PME / TPE
- Suivi trimestriel des dépôts et des crédits bancaires par département (« centralisation financière territoriale »).
- Statistiques mensuelles sur les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs des établissements de crédit. Transmission à la BCE.
- Statistiques trimestrielles sur le coût du crédit aux entreprises et calcul des taux de l'usure.
- Suivi quantitatif et qualitatif mensuel et trimestriel de la collecte statistique requise par la BCE. Le cas échéant, déclaration à la BCE des infractions à la réglementation sur la remise des états monétaires et de taux d'intérêt
- Agrégats mensuels et trimestriels relatifs aux placements intermédiés
- Correction des variations saisonnières de certaines séries.
- Développement de la diffusion de séries longues via Internet.
- Élaboration et transmission mensuelle ou trimestrielle à la BCE des statistiques d'infraction à la réglementation sur la collecte des états monétaires et de taux d'intérêt, dans le cadre de la surveillance des manquements susceptibles d'entraîner l'ouverture d'une procédure de sanction.

Sous la responsabilité du service d'ingénierie et de coordination statistiques (SICOS) :

- Enquête trimestrielle auprès des banques sur la distribution du crédit (dans le cadre du Bank Lending Survey conduit dans la zone euro sous l'égide de la BCE).

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Participation aux travaux menés depuis 2007 par la Banque de France et l'ACP dans le cadre d'un Comité de coordination des reportings en vue d'identifier les possibilités d'allégement et d'harmonisation des collectes sous réserve du respect des obligations fixées par les règlements statistiques de la BCE. .

5. Aspects particuliers du programme 2013

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

5.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

Néant

5.4. Aspects européens

Néant

6. Diffusion des travaux

- Publications mensuelles concernant les évolutions monétaires dans la zone euro et en France, les taux d'intérêt bancaires et les flux d'opérations nouvelles de crédit en France, ainsi que l'endettement des sociétés non financières françaises et mise à disposition des séries correspondantes (sur le site internet de la Banque de France)
- Articles dans le Bulletin trimestriel de la Banque de France sur les évolutions monétaires, de crédit et de taux sur contrats nouveaux
- Annexes au Bulletin (en version papier et sur le site internet de la Banque de France)
- Publication du rapport annuel de l'OER (sur le site internet de la Banque de France)
- Statistiques trimestrielles et mise à disposition des séries correspondantes sur le site internet de la Banque de France

STATISTIQUES DE COMPTABILITÉ NATIONALE FINANCIÈRE**BANQUE DE FRANCE****- Direction générale des statistiques****. Direction des statistiques monétaires et financières (DSMF-SESOF)****Avant-projet de programme statistique pour 2013****1. Exposé de synthèse**

En 2012, les travaux préparatoires au passage au SEC2010 (SNA 2008) ont été engagés. Ils se poursuivront tout au long de 2013 pour une mise en œuvre en septembre 2014. Ce changement de base revêt deux aspects principaux : une sectorisation et une nomenclature des opérations financières différentes du SEC95 et un raccourcissement substantiel des délais de transmission qui passeraient de T+110 à T+85. Par ailleurs, les réflexions engagées sur les SIFIM dans le cadre d'un groupe de travail Eurostat/BCE se poursuivent et les exercices tests menés fin 2011 pourraient amener à faire évoluer leurs modalités de calcul en 2014.

2. Travaux nouveaux pour 2013**2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année**

Néant.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2013

- Exploitation des données de la base ESANE pour effectuer un contrôle de cohérence entre les comptes financiers et les données bilancielle des sociétés non financières.

2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2013

- Poursuite des travaux relatifs au passage SNA 2008 (SEC 2010) ; les secteurs des institutions financières et monétaires et des autres institutions financières seront notamment divisés en sous-secteurs lors des envois à la BCE ;
- Poursuite des travaux visant à réduire sensiblement les délais de transmission des comptes financiers à compter de septembre 2014. Ils passeront d'un délai de 110 jours à un délai de 85 jours sous réserve de la disponibilité des données primaires (éventuellement non finalisées) dans un délai n'excédant pas 80 jours ;
- Élargissement de la couverture des statistiques structurelles à tout le secteur des sociétés financières ou presque (champ exact en cours de négociation avec Eurostat dans le cadre de la TF SBS Annexes financières) ;
- A la suite du groupe de travail sur les lignes de métier bancaires, il a été décidé d'établir un compte satellite sur la banque de détail. Ce projet fait l'objet d'un travail commun BDF – INSEE sollicitant également l'ACP.

3. Opérations répétitives

Opérations répétitives	Unité responsable	Observation
Comptes nationaux financiers annuels et trimestriels de l'ensemble des secteurs	BDF-DGS-DSMF-SESOF	Transmission à la BCE (protocole de transmission BCE 2005/13), aux services utilisateurs de la BDF et mise en ligne sur le site de la BDF
Comptes nationaux financiers annuels consolidés et non consolidés	BDF-DGS-DSMF-SESOF	Transmission à Eurostat (tableaux 6 et 7 du protocole de transmission SEC95)
Comptes financiers trimestriels des APU et transmission à l'INSEE des éléments de calcul de la dette publique trimestrielle	BDF DGS-DSMF-SESOF	Transmission à Eurostat (tableau 27 du protocole de transmission SEC95), à l'INSEE et mis en ligne sur le site de la BDF
Annual Public Finance Report	BDF DGS-DSMF-SESOF	Transmission à la BCE deux fois par an (avril/octobre)
Tableau de suivi des mesures de soutien au secteur financier	BDF DGS-DSMF-SESOF	Transmission à la BCE deux fois par an (avril/octobre)
Questionnaire sur la structure de la dette	BDF DGS-DSMF-SESOF	Transmission annuelle à Eurostat (fin mai)
Comptes nationaux non financiers annuels des institutions financières	BDF DGS-DSMF-SESOF	Transmission à l'INSEE
Calcul des intérêts reçus et versés par les agents économiques et des SIFIM annuels	BDF DGS-DSMF-SESOF	Transmission à l'INSEE
Mise à jour trimestrielle du référentiel de comptabilité nationale (secteur des institutions financières et des administrations publiques)	BDF DGS-DSMF-SESOF	Transmission aux services utilisateurs de la BDF et mise en ligne sur le site de la BDF
Statistiques structurelles sur les établissements de crédit (SBS)	BDF DGS-DSMF-SESOF	Transmission à Eurostat via l'INSEE
Statistiques structurelles sur les établissements de crédit (SSI)	BDF DGS-DSMF-SESOF	Transmission annuelle à la BCE via le SASM
Statistiques sur le secteur bancaire (filiales d'entreprises étrangères - FATS inward)	BDF DGS-DSMF-SESOF	Transmission à Eurostat depuis décembre 2009
Reporting sur les OFIs	BDF DGS-DSMF-SESOF	Transmission trimestrielle à la BCE
Financial Access Survey	BDF DGS-DSMF-SESOF	Transmission annuelle au FMI
Coordination (BDF-DGS et ACP) de la production des Indicateurs de solidité financière du FMI	BDF DGS-DSMF-SESOF	Indicateurs mis en ligne sur le site du FMI
Publications	BDF DGS-DSMF-SESOF	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes financiers trimestriels des agents non financiers (ANF) - Endettement des ANF résidents (trimestriel) - Endettement des ANF : comparaisons internationales (trimestriel) - Tableau de bord sur l'épargne des ménages (trimestriel)

		<ul style="list-style-type: none"> - Note de conjoncture financière : comparaison France – zone euro (trimestrielle) - Comptes financiers de la Nation (annuels) - Le patrimoine économique de la Nation (conjointement avec l'INSEE, annuel) - Le comportement d'épargne des ménages (annuel) - Taux d'intermédiation financière (semestriel)
--	--	---

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2013

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

5.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

Néant

5.4. Aspects européens

- Transmission à la BCE des données prévues par son Orientation du 17 novembre 2005 (MUFA) après la levée de l'ensemble des dérogations ;
- Transmission à la BCE et à Eurostat des comptes financiers de secteurs (y compris pour les titres) consolidés et non consolidés ; transmission optionnelle d'un qui-à-qui complet trimestriel ;
- Participation aux groupes de travail de la BCE sur les comptes de la zone euro (WG EAA) et sur les statistiques de finances publiques (WG GFS) ;
- Participation au groupe de travail d'Eurostat sur les comptes financiers (FAWG) et au groupe de travail joint BCE-Eurostat sur les comptes trimestriels de secteur (TF QSA).

6. Diffusion des travaux

- Les comptes nationaux financiers annuels sont publiés sur les sites Internet de la Banque de France et de l'Insee et analysés dans les publications de la Banque de France (Bulletin trimestriel) ;
- Les comptes financiers trimestriels, ainsi que les indicateurs macro-financiers qui en sont dérivés, sont publiés sur le site de la Banque de France sous la forme de « Stat infos », de « Tableaux et Graphiques », de séries chronologiques ou de notes d'analyse.
-

STATISTIQUES SUR LES AUTRES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET LES ASSURANCES**BANQUE DE FRANCE****- Direction générale des statistiques****. Direction des statistiques monétaires et financières (DSMF-SAS2I)****Avant-projet de programme statistique pour 2013****1. Exposé de synthèse**

Le SAS2I collecte, exploite et diffuse les données relatives aux OPCVM (monétaires et non monétaires), aux entreprises d'assurance et aux autres intermédiaires financiers non bancaires. La collecte sur le secteur des OPCVM est effectuée directement par le SAS2I et donne lieu à la restitution mensuelle de données à la BCE ainsi qu'à la publication de deux « stat info », mensuel sur les souscriptions et trimestriel sur les placements. Sur les assurances, le dispositif informatisé d'acquisition de données auprès de l'ACP permet l'élaboration du reporting trimestriel à la BCE et donne lieu également à la publication d'un « stat info » sur le site de la Banque de France, consacré aux placements des assurances. Enfin, en application du règlement BCE/2008/30 du 19 décembre 2008 concernant les statistiques sur le bilan des véhicules de titrisation, une collecte trimestrielle directement auprès des organismes de titrisation de droit français est mise en œuvre depuis janvier 2010 ; la BCE publie depuis juin 2011 des données agrégées sur ce secteur pour l'ensemble de la zone euro, et une extension de cette diffusion à des séries nationales a été réalisée à compter d'août 2012. Une publication d'un stat info trimestriel sur le site de la Banque est envisagée (2^{ème} semestre 2012).

2. Travaux nouveaux pour 2013**2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes renouvelées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année**

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2013

Affinement de la méthodologie des traitements statistiques liés à la collecte sur le secteur des OPCVM : enrichissement référentiel en provenance de l'AMF, amélioration de la collecte et du calcul de la valorisation en matière de fonds immobiliers.

Lancement du projet informatique de migration technique de la base OPCVM (projet OPCVM 2) qui sera susceptible de faire évoluer le format de collecte pour les déclarants. Horizon : 2014.

Réalisation de la nouvelle base de données ASSUR 2 qui permettra de collecter et de traiter le nouveau reporting « Solvabilité 2 » auquel seront assujetties les entreprises d'assurance à compter du début 2014, ainsi que les états complémentaires définis par le futur règlement de la BCE dans le cadre des besoins du SEBC.

Rénovation, en lien avec la profession, de la collecte auprès des teneurs de comptes-conservateurs sur la détention d'OPCVM monétaires (projet DTOM 2), afin de l'inscrire dans la refonte du système d'information de la Direction des Statistiques monétaires et financières de la Banque, et notamment d'uniformiser les modalités d'échanges entre les établissements et la Banque de France avec une collecte par le guichet unique OneGate, et de fiabiliser et d'affiner les restitutions sur ce secteur . Horizon : 2^{ème} semestre 2013.

2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés pour 2013

3. Opérations répétitives

Opérations répétitives	Unité responsable	Observation
Statistiques mensuelles et trimestrielles en encours et en flux sur les actifs et passifs des OPCVM	BDF-DGS-DSMF-SAS2I	transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France, publications de deux stat info sur le site de la Banque de France
Statistiques trimestrielles en encours et en flux sur les actifs et les passifs des véhicules de titrisation	BDF DGS-DSMF-SAS2I	transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France. Publication par la BCE de données agrégées depuis mi 2011 et nationales (réalisée à compter d'août 2012). Projet de publication d'un stat info sur le site de la Banque (2ème semestre 2012)
statistiques trimestrielles sur les actifs et les passifs des assurances, en encours et en flux	BDF DGS-DSMF-SAS2I	transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France, publication d'un stat info sur le site de la Banque de France depuis fin 2011 ; publication par la BCE de données trimestrielles agrégées sur la zone euro et de données annuelles nationales à compter de 2011
Mise à jour et envoi à la BCE de la liste des OPCVM monétaires (flux quotidien) et de la liste des OPCVM non monétaires (flux trimestriel)	BDF DGS-DSMF-SAS2I	transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France
Mise à jour et publication trimestrielle de la liste des organismes de titrisation enregistrés en France	BDF DGS-DSMF-SAS2I	transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France ; publication sur le site de la Banque de France à partir de 2011 ;
Statistiques concernant les autres intermédiaires financiers (entreprises d'investissement notamment).	BDF DGS-DSMF-SAS2I	Transmission trimestrielle à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France
Statistiques sur les investisseurs institutionnels	BDF DGS-DSMF-SAS2I	Transmission trimestrielle à l'OCDE et à la BRI à partir de 2010
Élaboration des données relatives à l'épargne retraite constituée dans les entreprises d'assurance-vie, sur la base de données de la DREES, de la FFSA et de l'ACP	BDF DGS-DSMF-SAS2I	Transmission à l'OCDE (statistiques sur les placements par risque des ménages) (responsable de l'envoi : BDF-DGS-DSMF-SESO), à la BCE (statistiques d'assurances : Household's assets & liabilities)
Statistiques structurelles sur les entreprises d'assurances	BDF DGS-DSMF-SAS2I	Transmission à Eurostat depuis décembre 2009 (avec des données remontant à 2007)
Statistiques sur les entreprises d'assurances filiales d'entreprises étrangères (FATS inward)	BDF DGS-DSMF-SAS2I	Transmission à Eurostat via l'INSEE (responsable de l'envoi)
Publication d'analyses sur l'activité et les placements des assurances	BDF DGS-DSMF-SAS2I	Analyse des placements annuels des assurances avec mise en transparence des OPCVM détenus (articles publiés au Bulletin de la Banque de France).

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

L'élaboration des statistiques demandées par la BCE sur les entreprises d'assurance n'a jusqu'à présent pas donné lieu à des demandes auprès de la profession (statistiques réalisées à partir des

documents existants dans le cadre d'une coopération entre la Banque de France et l'ACP). Cette coopération sera poursuivie dans le cadre de la mise en place du futur reporting Solvabilité 2. La BCE prévoit cependant l'élaboration d'un règlement statistique spécifique sur les assurances à horizon fin 2013 qui se traduira par l'introduction d'une collecte complémentaire, mais en principe limitée, auprès de la profession.

5. Aspects particuliers du programme 2012

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

5.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

Néant

5.3. Aspects « européens »

Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement sur les nouvelles normes du Système Européen des Comptes -SEC 2010- qui devrait être adopté fin 2012 ou début 2013, pour une application à compter de 2014, l'ensemble des statistiques collectées et diffusées par le SAS2I sur les OPCVM, les entreprises d'assurance et les autres intermédiaires financiers non bancaires devront être mises en conformité.

6. Diffusion des travaux

Mise en place envisagée fin 2012/ début 2013 d'une publication trimestrielle sur les organismes de titrisation de droit français (stat info).

STATISTIQUES CONCERNANT, LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES SYSTEMES DE PAIEMENT ET DE TITRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des opérations

. Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché

Avant-projet de programme statistique pour 2013

1. Exposé de synthèse

La direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché produit, selon diverses périodicités et à la demande, des statistiques relatives, aux moyens de paiement scripturaux (chèques, cartes bancaires, virements, prélèvements, monnaie électronique ...) et aux systèmes de paiement et de titres (français et appartenant à l'Eurosystème). Sont concernés les paiements de masse, les paiements de montant élevé ainsi que les systèmes de compensation et de règlement de titres.

Ces statistiques sont constituées à partir de données recueillies aussi bien par la Banque de France, en tant que gestionnaire de systèmes, qu'auprès d'autres institutions publiques et gestionnaires de systèmes de place (BCE, STET, Euronext Paris, LCH Clearnet SA, Euroclear France, GCB...) ou auprès des banques commerciales.

La partie publiée de ces statistiques est disponible sur le site Internet de la Banque de France, à la rubrique « Economie et Statistiques/Base de données ».

Une large partie des données statistiques est utilisée par la DSPM dans le cadre de la surveillance des systèmes de paiement et de titres et ne fait pas l'objet d'une publication.

Les statistiques relatives aux paiements de montant élevé sont produites de manière automatisée. Depuis la fermeture des chambres de compensation et la dématérialisation du traitement des chèques, les statistiques relatives aux paiements élevé et de masse sont, elles aussi, automatisées.

2. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2009-2013

Le suivi des travaux est conforme aux orientations/réalisations prévues. Aucun point ne peut être mis en exergue au niveau d'un report/retard, d'un ajout ou d'une suppression par rapport au programme moyen-terme établi en 2008.

L'ensemble des travaux est réalisé conformément aux délais mentionnés dans le chapitre 5.

3. Travaux nouveaux pour 2013

3.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

3.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2013

Néant

3.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2013

Néant

3.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2013

La direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché a mis en place un suivi statistique quotidien relatif à la compensation par LCH Clearnet SA de la dette souveraine des états français, espagnols et italiens.

4. Aspects particuliers du programme 2013

4.1. Aspects « Territoires »

Néant

4.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

4.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant

4.4 Aspects européens

Néant

5. Opérations répétitives

La DSPM réalise de manière régulière des enquêtes statistiques à différentes fréquences. Le tableau ci-dessous donne la liste exhaustive des enquêtes réalisées :

Opérations régulières	Unité responsable	Observations
- Activité de banque correspondante	DSPM - SEPI	Biennale
- Les cartes de paiement et de retrait	DSPM -SMPS	Annuelle
- Les structures bancaires françaises	DSPM - SEPI	Annuelle
- Les moyens de paiement scripturaux échangés en France (dans et hors systèmes)	DSPM - SMPS	Annuelle
- Les systèmes de compensation et de règlement de titres	DSPM - SEPI	Annuelle
- Les systèmes de paiement de montant élevé y compris les statistiques sur les titres mobilisés en garantie des opérations de politique monétaire et/ou de crédit intra journalier	DSPM - SEPI	Mensuelle
Les systèmes de paiement de masse	DSPM - SEPI	Mensuelle
Suivi de l'activité sur la dette souveraine de la chambre de compensation	DSPM - SEPI	Quotidienne

6. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des statistiques

. Direction de la balance des paiements

. Direction des Enquêtes et Statistiques Sectorielles

Avant-projet de programme statistique pour 2013

1. Exposé de synthèse

La collecte de données auprès des entreprises pour l'établissement de la balance des paiements est depuis octobre 2008 assurée par la direction des enquêtes et statistiques sectorielles (DESS). Cette collecte est effectuée sous forme d'enquêtes (cf. 3.1.) et de déclaration directe par les entreprises. L'abandon du système de reporting par les banques pour compte de tiers a conduit la DESS à développer la collecte sous forme d'enquêtes. Le système des enquêtes s'est étoffé en 2012. Il n'est pas prévu de nouvelle enquête pour 2013 mais uniquement l'adaptation des enquêtes existantes. Aux normes du nouveau manuel de la Balance des Paiements BPM6.

2. Travaux nouveaux pour 2013

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Pas de nouvelle enquête.

Il est prévu de parachever la mise en œuvre du manuel 6 de la balance des paiements du FMI, notamment l'adaptation du questionnaire sur les échanges internationaux de services concernant l'activité des entreprises assurances.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2013

Néant

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2013

Néant

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

- Enquêtes « Investissements directs français à l'étranger » réalisée avec le réseau de la Banque de France, enquête sur les créances et engagements avec les non-résidents des entreprises non financières.
- Enquête « crédits commerciaux vis-à-vis de l'étranger » (cf. 2.1).
- Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS) : elle vise à collecter des informations sur les échanges internationaux de service, décomposés par type de service et par pays. Elle complète les déclarations des 450 déclarants directs généraux

- Enquêtes sur les créances dettes commerciales des entreprises résidentes (ECO) : annuelle et trimestrielle
- Enquêtes sur les créances et dettes financières des entreprises résidentes vis-à-vis des entreprises non résidentes (EFI) : annuelle et trimestrielle

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

« Stocks d'investissements directs étrangers en France et revenus de ces investissements » par utilisation du fichier bancaire des entreprises (FIBEN) de la direction des entreprises de la Banque de France (DGAFP).

Exploitation des déclarations d'exportations et d'importations de services des entreprises françaises vers les et en provenance des pays de l'UE (Direction des douanes) ; fichier échanges de biens (direction des Douanes), LIFI, ESANE.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2013

Néant

6. Diffusion des travaux

- Les données sont soit intégrées dans les différentes lignes de la balance des paiements (services, revenus, investissements directs...) soit publiés sur le site internet de la Banque de France (données trimestrielles sur les investissements directs étrangers) avec les séries correspondantes.

STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des statistiques
- . Direction de la balance des paiements
- . Service des intermédiaires financiers

Non Disponible

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des activités fiduciaires et de place - Direction des entreprises

Avant-projet de programme statistique pour 2013

1. Exposé de synthèse

Les travaux de la direction des entreprises servent principalement à accomplir deux objectifs de la Banque de France, la connaissance des conditions de financement des entreprises, s'intégrant aux études du domaine monétaire, et la surveillance de la stabilité financière grâce aux études sur le risque de crédit.

Ces travaux sont menés sur les données collectées et gérées par la direction des entreprises : états comptables, événements judiciaires et marquants, restructurations, liens financiers, incidents de paiements sur effets de commerce, encours d'engagements des banques (Centrale des risques).

2. Travaux nouveaux pour 2013

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2013

Néant

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2013

L'Observatoire des entreprises publie un certain nombre de statistiques sous forme de stat info (cf. 3.3). Le principal projet pour 2013 sera de publier des statistiques par tailles d'entreprises au sens de la LME. L'identification, la catégorisation et le décompte de ces entreprises a été finalisé en 2012. Par ailleurs, à compter de mars 2013 seront réintroduites dans les statistiques, les déclarations des encours de crédits accordés aux entrepreneurs individuels, limités aux crédits liés à leur activité professionnelle. Par ailleurs, les encours de crédits douteux seront recensés dans leur rubrique d'origine (et non dans la rubrique « court terme »).

3. Opérations répétitives

3.1. Enquêtes

Néant

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3. Autres travaux

Depuis le début 2010, l'Observatoire des entreprises publie deux stats infos mensuels sur son site.

L'un concerne **les défaillances**. Chaque mois, le fichier bancaire des entreprises (FIBEN) permet d'établir les statistiques provisoires (dans un délai d'un mois plein) et définitives (dans un délai de deux mois) du nombre de défaillances d'entreprises, par secteur d'activité et taille. Les données définitives sont désaisonnalisées et complètent les données brutes en glissement sur 12 mois.

L'impact économique des défaillances est analysé à partir des données comptables et des encours de crédit.

L'autre concerne **le crédit aux entreprises**. La Centrale des risques de la Banque de France recense les encours de crédits de différents types accordés par les banques. Toute banque doit déclarer chaque mois ses crédits à une entreprise dès lors qu'ils atteignent au moins 25 000 euros. Les crédits sont ventilés par secteur d'activité, par taille d'entreprise, par catégorie juridique, et par bénéficiaire (résidents ou non-résidents). Sont distingués les crédits mobilisés, effectivement empruntés, des lignes mobilisables ouvertes aux entreprises, ainsi que les différentes catégories de crédit (découverts, affacturage...). Ces statistiques sur les encours de crédits sont actuellement publiées sur la base des unités légales. Début 2012, avec une rétopolation des séries sur la période 2006-2011, ces séries seront constituées sur la base de la nouvelle définition des entreprises du décret de 2008.

En mars 2011, en collaboration avec la DGS-DSMF, un nouveau stat info trimestriel sur **le financement des PME** a été mis en place.

L'Observatoire des entreprises publie deux études annuelles sur la situation des entreprises à partir des données bilancielle portant sur l'année N-1 de la base Fiben : celle sur les PME est publiée dans le bulletin trimestriel de septembre de l'année N et celle sur toutes les entreprises sort dans le bulletin de décembre. Depuis 2009, en application de la définition de l'entreprise figurant dans la LME, trois populations sont distinguées : les PME, les ETI et les grandes entreprises. D'autres informations mensuelles sont aussi mobilisées : incidents de paiement, centralisation des risques, défaillances.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie et fait l'objet d'un dossier statistique publié par la Banque de France à l'automne sur son site internet et d'une étude publiée en fin d'année. La Banque de France est d'autre part rapporteur de l'Observatoire des délais de paiement, réactivé depuis septembre 2006. Le cinquième rapport a été publié en avril 2011 et le sixième devrait être remis fin 2011. Depuis fin 2010, les statistiques sont publiées en nouvelle NAF et selon la nouvelle définition des entreprises.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le dispositif de modernisation de la collecte des bilans auprès des entreprises (automatisation et dématérialisation de la collecte) est entré en vigueur à la fin de l'année 2009. Il allège les charges déclaratives des entreprises à l'égard de la Banque de France. Il a concerné en 2010 environ 30 000 bilans, en couvre plus e 70 000 en 2011 et devrait s'appliquer à terme à l'essentiel des 250 000 entreprises visées ci-dessus.

5. Aspects particuliers du programme 2013

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant.

5.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

5.2. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

Néant

5.3. Aspects européens

La Banque de France a participé à la fondation de la base de données des comptes harmonisés BACH au niveau européen. Depuis l'été 2010, la Banque de France a repris, pour le compte de l'ECCBSO, la gestion et la mise à disposition des données BACH et RSE sur son site internet : <http://www.bachesd.banque-france.fr/>. En 2012, un travail de simplification et d'harmonisation des concepts a conduit à la définition d'une base rénovée, améliorant la comparabilité entre pays. Cette

base sera mise à la disposition du public fin 2012. Quelques aménagements pourraient y être apportés à partir de 2013, sur la base des retours d'expérience des utilisateurs.

Plusieurs groupes de travail poursuivent par ailleurs leurs travaux sous l'égide du Comité européen des centrales de bilans (ECCBSO) sur les activités suivantes :

Travaux sur les comptes consolidés de plusieurs pays européens

Travaux sur les méthodes d'analyse du risque de crédit

6. Diffusion des travaux

L'ensemble des travaux de la direction des entreprises, statistiques, stat infos et études sont regroupés en cinq thèmes et disponibles sur le site internet de la Banque de France :

<http://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/entreprises.html>

STATISTIQUES BANCAIRES**BANQUE DE FRANCE
- Autorité de contrôle prudentiel****Avant projet de programme statistique pour 2013****1. Exposé de synthèse**a) Dans le domaine bancaire

Au plan national, la collecte statistique relative aux établissements de crédit est réalisée dans le cadre du dispositif SURFI de l'ACP (Système Unifié de Reporting Financier) entré en vigueur le 30 juin 2010 en remplacement de la Base des Agents Financiers (BAFI) opérationnelle depuis 1993. Comme cette dernière, SURFI est un système de collecte d'informations comptables, prudentielles et statistiques qui concerne les établissements de crédit, les entreprises d'investissement, les compagnies financières et depuis 2010 les établissements de paiement.

La migration de BAFI vers SURFI a permis d'harmoniser et de rationaliser les remises d'états prudentiels et de statistiques monétaires par les établissements assujettis, en supprimant notamment les doublons de déclarations reprises sur plusieurs états de reporting. Cet allègement a été obtenu en généralisant l'utilisation du protocole d'échange de données XML-XBRL centré sur les données individuelles (eXtensible Reporting Language). Le passage à SURFI a également été mis à profit pour intégrer la révision quinquennale des statistiques monétaires de la BCE ainsi que la collecte des données relatives au nouveau coefficient de liquidité conformément à l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité.

Pour mémoire, l'adoption des normes comptables « International Financial Reporting Standards » (IFRS) et l'entrée en vigueur des nouvelles règles d'adéquation des fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement avaient respectivement entraîné la mise en place des nouveaux états de reporting FINREP (reporting comptable consolidé en IFRS) et COREP (reporting sur la solvabilité), définis au niveau européen par le Comité européen des superviseurs bancaires (Committee of European Banking Supervisors, ou CEBS). Baptisé COFINREP lors de son lancement en juin 2007, ce dispositif fait désormais partie intégrante de SURFI dont il partage la technologie XML-XBRL.

Au plan européen, les travaux d'harmonisation des reportings FINREP et COREP, pilotés par le CEBS, devenu EBA (European Banking Authority) au 1^{er} janvier 2011, se poursuivent et les nouveaux formats devraient entrer en vigueur en décembre 2012 pour COREP et 2013 en principe pour FINREP). Ces travaux devront intégrer les évolutions des normes comptables IFRS pour FINREP et des dispositions de la directive européenne d'adéquation des fonds propres-CRD (dispositions dites CRD III et IV) pour COREP. Par ailleurs, une réflexion approfondie a été engagée entre la BCE et les trois comités de niveau 3 sur les adaptations des collectes prudentielles en Europe dans la perspective de la mise en place dès janvier 2011 de la nouvelle architecture européenne de surveillance macroprudentielle (EBA [European Banking Authority ou Autorité bancaire européenne], ESRB [European Systemic Risk Board ou Comité européen du risque systémique], EIOPA (European Insurance and Occupational Pension Authority ou Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles), et ESMA (European Securities and Market Authority ou Autorité européenne des marchés financiers).

b) Dans le domaine des assurances et des mutuelles

La collecte statistique relative aux organismes d'assurance relève à la fois d'une collecte prudentielle et d'une nomenclature comptable.

Les informations collectées auprès des sociétés régies par le code des assurances, des mutuelles régies par le code de la mutualité, et des institutions de prévoyance régies par le code de la Sécurité Sociale sont très similaires. La constitution d'une base de données administratives et financières fiable portant sur l'ensemble du secteur contrôlé s'est poursuivie en 2011, certaines séries statistiques ayant vocation à être publiées.

L'ACP collecte des informations auprès de l'ensemble des organismes qui relèvent de la réglementation transposant les directives européennes en matière d'assurance. Quatre grandes catégories d'informations sont collectées :

- en tant que de besoin, des informations de toute nature auprès des organismes contrôlés ;
- des informations comptables, établies selon les règles fixées par le Comité de la réglementation comptable (CRC) ;
- des états d'aide à l'analyse des comptes ;
- des états n'ayant pas de finalité particulière en matière de contrôle prudentiel et collectés pour le compte de services statistiques ministériels, nouveauté mise en place à l'occasion de la collecte d'informations portant sur l'exercice 2004.

Les trois dernières catégories d'informations sont collectées sur base déclarative, pour partie à date fixe, en application d'arrêtés figurant dans le code des assurances, le code de la sécurité sociale ou le code de la mutualité.

2. Travaux nouveaux pour 2013

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

La mise en place de la nouvelle architecture européenne de supervision financière, concrétisée par la création au 1^{er} janvier 2011 du Conseil européen du risque systémique et des autorités sectorielles pour les banques, les assurances et les marchés se traduira vraisemblablement par le lancement de nouvelles enquêtes en lien avec l'évaluation des risques. En 2012, l'ESRB a lancé une collecte de données individuelles portant essentiellement sur des éléments de liquidité.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2013

Néant

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2013

La publication de l'ACP sur les chiffres du secteur financier va être enrichie sur plusieurs points. Compte tenu de la recommandation figurant dans le rapport du CNIS sur les lignes de métier bancaire¹ il est prévu de publier trois soldes intermédiaires supplémentaires:

- Coefficient net d'exploitation par lignes de métier
- Résultat d'exploitation par lignes de métier
- Résultat net par lignes de métier

Par ailleurs pour chacun des soldes il est prévu d'ajouter au moins un focus sur la banque de détail en France et les financements spécialisés, ce qui permet de répondre au besoin de plus grande granularité.

¹ détailler davantage l'information agrégée par ligne de métier publiée

Tant pour les banques que pour l'assurance des travaux seront menés à partir des éléments fournis par les collectes effectuées fin 2011 sur les indicateurs d'identification du caractère systémique des institutions financières.

De même des collectes de données sur les expositions souveraines ont été mises en place.

3. Opérations répétitives

L'ACP collecte des états comptables et prudentiels de diverses natures selon la périodicité prévue par la réglementation. Elle procède à des exploitations statistiques de ces documents qui font l'objet de publications, notamment le rapport annuel.

Pour ce qui est des banques, parallèlement à la collecte des données SURFI, l'ACP a mis en place dès 2008 les outils nécessaires à l'exploitation des données issues de fichiers remis avec la technologie XML-XBRL.

L'ACP participe également aux travaux internationaux relatifs à la mise en œuvre de Bâle III. Elle participe ainsi aux études d'impact (QIS) menés par le Comité de Bâle.

3.1. Enquêtes

L'ACP organise des enquêtes prudentielles, en tant que de besoin, en fonction des événements qu'elle juge susceptible d'affecter la solvabilité des banques ou de l'assurance. Ces enquêtes n'ont pas vocation à être publiées en tant que telles mais font généralement l'objet d'une restitution aux assujettis selon des formats ad hoc.

Il en est ainsi de deux enquêtes sur les placements des ménages. La première concerne les placements financiers des ménages. En effet, l'année 2011 a été marquée par une réallocation des placements financiers des ménages : fléchissement de la collecte de l'assurance-vie, retraits sur les OPCVM et sensible progression des produits bancaires les plus liquides. Cette enquête a fait l'objet d'une publication dans le Bulletin trimestriel de la Banque de France

Compte tenu de l'impact de ces phénomènes sur la liquidité des banques et le financement de l'économie l'ACP continuera de suivre la réallocation des placements financiers des ménages. Cette approche sera élargie au suivi des dépôts des grandes entreprises, pour la collecte desquels la concurrence entre établissements s'intensifie.

L'étude sur les placements a été complétée par des focus sur la rémunération des ressources clientèle. Ainsi début 2012, le secrétariat général de l'ACP et la direction générale des statistiques de la Banque de France ont lancé des enquêtes auprès des principaux groupes bancaires pour recueillir les informations récentes et complètes sur les conditions de rémunération des livrets ordinaires et des dépôts à terme de la clientèle.

Une enquête sur le financement de l'immobilier a été lancée et se poursuivra en 2013. Elle permet de collecter des éléments sur les critères de financement (durée, LTV).

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

3.3. Autres travaux

Néant

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Secteur bancaire : le projet SURFI remplit un objectif d'harmonisation des reportings monétaires et bancaires en ayant procédé, chaque fois que cela a été possible, à des allègements ou, le cas échéant, à des suppressions de données redondantes, notamment entre les remises statistiques et prudentielles. Il a également permis de simplifier le système de remise en adaptant mieux la charge de reporting au profil d'activité des établissements. De plus, il utilise le format d'échange XML-XBRL conçu pour améliorer la productivité et la flexibilité des activités de reporting. L'objectif est de permettre une rationalisation de la charge déclarative des établissements financiers.

Assurances : le projet de télétransmission des états prudentiels et comptables engagé en 2008 est opérationnel depuis le début de l'année 2009. La dématérialisation de la collecte des informations est de nature à réduire de manière subséquente la charge statistique des entreprises contrôlées.

5. Aspects particuliers du programme 2013

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant

5.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

5.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

Néant

5.4. Aspects « européens »

a) Secteur bancaire

La mise en œuvre de la CRD 4 et de la CRR va, dans le cadre du renforcement de l'harmonisation des "reporting" européens, conduire à des modifications importantes du reporting existant

L'EBA est actuellement engagée dans la transformation de ses "Guidelines" COREP - FINREP en reporting contraignants ("Implementing Technical Standard" - ITS). Ces nouveaux reporting seront mis en œuvre à compter du 31 mars 2013.

En outre, afin de pourvoir aux besoins de la supervision macro prudentielle, de nouvelles données (identifiées par l'EBA et l'ESRB) ont été introduites – les "data gaps". Il s'agit de ventilations plus fines de données déjà collectées (déclinaisons géographiques, sectorielles ...).

Le projet d'ITS, en cours de finalisation, sera bientôt adopté par la Commission européenne par voie de règlement, il s'imposera alors à tous les États membres sans transposition.

Enfin, les travaux d'identification des banques systémiques, menés au travers d'enquêtes initiées par le Comité de Bâle, ainsi que le futur reporting auquel ces dernières pourraient être soumises, se poursuivent.

b) Secteur des assurances

Depuis 2005 ont été mises en œuvre cinq enquêtes de la série d'études quantitatives d'impact. Celles-ci avaient été demandées par la Commission européenne à l'ensemble des contrôleurs européens pour lui apporter un éclairage quantitatif dans le cadre de la préparation de la directive Solvabilité II, adoptée courant 2009. Les résultats européens de ces études d'impact ont été publiés sur le site de la structure regroupant l'ensemble des contrôleurs européens d'assurance et de pensions professionnelles (<http://www.ceiops.eu>).

L'EIOPA travaille également à la mise en place d'un reporting européen harmonisé, dans le cadre de Solvabilité II. Des travaux associent la Place et le SG ACP dans la définition et la mise en œuvre opérationnelle de ces reportings. Solvabilité II entrera en application en 2014.

En 2008, la Banque de France et l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) ont signé un protocole d'accord régissant l'échange de données relatives aux organismes d'assurance. Ce protocole permet à la Banque de France, sans alourdir la charge déclarative de ces organismes, de participer au développement des projets statistiques du SEBC dans le domaine des assurances et d'améliorer son dispositif de production des comptes financiers nationaux. Dans ce cadre, l'ACP alimente la Banque de France en données référentielles et comptables sur les assurances. En contrepartie, la Banque de France met à disposition de l'ACP les statistiques produites à partir de ces informations.

6. Diffusion des travaux

- Rapport annuel de l'ACP
- Tableau de synthèse des états comptables et prudentiels
- Le Marché de l'assurance
- Analyses et synthèses
- Publication de l'Etude sur les placements des ménages dans le Bulletin trimestriel de la Banque de France
- Publication de l'Etude annuelle sur les placements des assurances dans le Bulletin trimestriel de la Banque de France

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2012-2014

Dans le domaine de la banque, les travaux prévus concernent essentiellement la mise en œuvre des états FINREP et COREP harmonisés. .

Dans le domaine des assurances, sur la période 2011-2014, deux évènements sont susceptibles d'avoir une incidence sur les séries statistiques disponibles pour le secteur de l'assurance:

- la convergence progressive des règles applicables aux trois familles d'organismes qui pratiquent les opérations d'assurance (assureurs, mutuelles et instituts de prévoyance).
- l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité II, prévue en 2014, conduit à la mise en place d'une collecte harmonisée à l'échelon européen appelée à se substituer à celle actuellement en vigueur auprès des entreprises résidentes.

Dans l'intervalle, la poursuite de l'harmonisation des états comptables et prudentiels des organismes contrôlés par l'ACP permettra, à tout le moins, de publier des statistiques annuelles sur l'ensemble du secteur « assurance » au sens européen. De plus, les travaux liés à l'exploitation des informations comptables et prudentielles à des fins de publications (analyses thématiques ou sectorielles) se poursuivront.

STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUETES DE CONJONCTURE

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des statistiques
- . Direction de la balance des paiements
- . Direction des Enquêtes et Statistiques Sectorielles

Non disponible

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- **Direction des études et synthèses économiques**
- . **Département des comptes nationaux**

Non disponible